

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE D'ALTVILLER

Conseil Municipal du 29 avril 2014

1. Rythmes scolaires rentrée 2014
2. Information marchés 2013
3. Travaux 2014
4. Achat de matériel informatique
5. Travaux de maintenance et d'entretien de la forêt communale
6. Bilan des déchetteries intercommunales (4^{ème} trimestre 2013)
7. Indemnités du receveur
8. Recrutement agent pour un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité
9. Frais de représentation du Maire
10. Subventions aux associations
11. Vote des taux des taxes locales
12. Affectation des résultats 2013 au budget 2014
13. Vote du budget 2014
14. DIVERS

Rajout de deux points supplémentaires avec l'accord du Conseil Municipal :

- Composition de la commission communale des impôts directs
- Avenant au marché création d'un parking aux abords du foyer

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 29 AVRIL 2014**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19 heures 30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLEVRE Jean-Jacques, Maire de la commune.

Etaient présents :

M. DERU Claude – M. CLAMME André - Mme TALAGA Joëlle - Melle WEINACKER Angèle - MONTALBANO Jean- Pierre - M. BIEGEL Fernand - M. MULLER Serge - Melle PICQ Anne-Louise – M. GERARD Michel– M. MATZ Jean-Pierre – WEBER Denise - M. SENSER Gérard - M. PENNERAD Pascal

Absent excusé : Mme DE GOBBI Sarah

Procuration : Mme DE GOBBI Sarah a donné procuration à Mme WEBER Denise

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme TALAGA Joëlle est nommée secrétaire de séance.
Madame RIFF Laurence étant auxiliaire du secrétaire

1° - Rythmes scolaires – rentrée 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises par le Conseil Général de la Moselle, les parents d'élèves, les enseignants et les communes d'Altviller et Lachambre, dans le cadre du regroupement pédagogique, sur la mise en place des rythmes scolaires pour la rentrée 2014.

Suite à une concertation avec le Conseil Général de la Moselle et le transporteur le point concernant le litige du mercredi matin a été levé.

En attendant les nouvelles directives du nouveau ministre de l'Education Nationale, les horaires suivants seront appliqués pour la rentrée de septembre 2014 :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi :
Matin de 8H30 à 11H30
Après-midi de 13H30 à 15H45

Le mercredi
Matin de 8H30 à 11H30

Aucune activité ne sera proposée pour le moment par le Commune d'Altviller. Les enfants pourront bénéficier du périscolaire de Lachambre.

On attendra la rentrée de septembre avant de prendre des décisions, et on suivra l'évolution du nombre d'enfant fréquentant le périscolaire après 15H45

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour et une abstention de valider les décisions prises par les différents partenaires et de fixer les horaires pour la rentrée 2014 de la manière suivante :

Les lundi, mardi, jeudi et vendredi
Matin de 8H30 à 11H30
Après-midi de 13H30 à 15H45

Le mercredi
Matin de 8H30 à 11H30

2° Information marché 2013

Conformément aux dispositions de l'article 133 du Code des Marchés Publics, et en application de l'arrêté du 10 mars 2009, une personne publique doit publier chaque année la liste des marchés relatifs aux travaux, aux fournitures et aux services réalisés.

Le Conseil Municipal a pris acte des marchés intervenus durant l'exercice 2013.

MARCHES 2013	DATE	ATTRIBUTAIRE	MONTANT H.T
MARCHES DES 4 000 € HT à 19 999,99 € HT			
ASSISTANCE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UN PARKING AUX ABORDS DU FOYER	22/02/2013	TECHNI- CONSEIL 54700 PONT-A- MOUSSON	4,95 % du montant des travaux
ALLEE DU CIMETIERE 2^{ème} TRANCHE	12/04/2013	TERRA EST 57660 VAHL-EBERSING	14 480,00 € H.T
TRAVAUX DE GESTION ET DE VALORISATION AU SEIN DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE « MARAIS D'ALTVILLER » »	03/07/2013	SAS BERTRAND 57420 SOLGNE	7 680,00 € H.T

MARCHES DES 20 000 € HT à 89 999,99 € HT			
MATERIEL ROULANT ET ACCESSOIRES	12/04/2013	BOIS & JARDINS 57740 LONGEVILLE LES ST AVOLD	23 683,68 € H.T
CREATION D'UN PARKING IMPASSE DE L'ECOLE	03/07/2013	BATI TP 57500 SAINT-AVOLD	81 057,10 € H.T
MARCHES DES 90 000 € HT à 4 999 999,99€ HT			
REHABILITATION DU FOYER			144 503,79 €
Lot n°1 : Menuiserie ext. PVC	22/04/2013	FENETRES SCHMITT 57450 THEDING	20 918,00 € H.T
Lot n°2 : Plâtrerie – Isol- Faux plafond	08/04/2013	MP BATIMENT 57600 FORBACH	12 003,84 € H.T
Lot n°3 : Menuiserie intérieure - parquet	08/04/2013	MENUISERIE RUCHO SIPPEL 57730 ALTVILLER	14 574,01 € H.T
Lot n° 4 : Carrelage	08/04/2013	MULTI SERVICES 57200 SARREGUEMINES	18 060,72 € H.T
Lot n° 5 : Peinture	08/04/2013	SPI PEINTURE 57450 FAREBERSVILLER	2 947,50 € H.T
Lot n° 6 : Plomberie - Sanitaire	08/04/2013	GLEIM ELECTRICITE 57420 POMMERIEUX	6 372,99 € H.T
Lot n° 7 : Electricité-VMC-DF-SONO-VIDEO	08/04/2013	GLEIM ELECTRICITE 57420 POMMERIEUX	52 319,53 € H.T
Equipement mobilier	18/09/2013	MENUISERIE RUCHO SIPPEL 57730 ALTVILLER	17 307,20 € H.T

3° Travaux 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des projets de travaux 2014 :

- Achat d'un columbarium
- Création d'un local technique projet 2015
- Lancement des devis pour le remplacement des fenêtres à l'école. Demande de subvention DETR pour 2015
- Projet informatique à l'école : achat de portable + vidéoprojecteur
- Achat d'un défibrillateur à installer au foyer
- Achat de panneaux (travaux, fauchage ...)
- Projet d'aménagement de la cour
- Trottoir Rue de Saint-Avold (de la boulangerie à Mme LAURENT)

4 ° Achat de matériel informatique mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'arrêt du système d'exploitation XP, le remplacement du poste du secrétariat est nécessaire.

Le devis proposé par la société INGEDUS.COM s'élève à 699.16 € H.T soit 838,98 € T.T.C

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de la société INGEDUS.COM, et autorise Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires à cette acquisition.

5° Travaux de maintenance et d'entretien de la forêt communale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du programme d'action 2014 proposé par l'office nationale des forêts.

Le devis proposé par l'ONF s'élève à :

- Travaux de maintenance (entretien du parcellaire : traitement mécanique) pour un montant de 300 €
- Travaux d'entretien des infrastructures pour un montant de 1 500,00 € H.T

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le programme d'action 2014 proposé par l'office nationale des forêts.

6° Bilan des déchetteries intercommunales (4^{ème} trimestre 2013)

Présentation du bilan des frais d'exploitation des déchetteries intercommunales de l'Hôpital et de Valmont pour le 4^{ème} trimestre 2013. Les documents sont consultables en Mairie.

7° Indemnités du receveur

Le Conseil Municipal décidé à l'unanimité d'attribuer à Madame DE SANTIS Joëlle, receveur, pour la durée du mandat, le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

L'indemnité est calculée par application du tarif ci-après à la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre et afférentes aux trois dernières années :

- Sur les 7622,45 € premiers euros à raison de 3‰
- Sur les 22 867,35 € suivants à raison de 2‰
- Sur les 30 489,80 € suivants à raison de 1,50‰
- Sur les 60 679,61 € suivants à raison de 1,00‰
- Sur les 106 714,31 € suivants à raison de 0,75‰
- Sur les 152 449,02 € suivants à raison de 0,50‰
- Sur les 228 673,53 € suivants à raison de 0,25‰
- Sur toutes les sommes excédant 609 796,07 € à raison de 0,10 ‰

En aucun cas d'indemnité allouée ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

8° Recrutement agent pour un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 1° (accroissement temporaire d'activité) et 2° (accroissement saisonnier d'activité),

Considérant qu'il est parfois nécessaire de recruter un agent contractuel pour un accroissement d'activité temporaire ou saisonnier,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire :

- De recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période maximale de 12 mois
- De recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période maximale de 6 mois.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et est habilité à ce titre à conclure le contrat d'engagement.

9° Frais de représentation du Maire

L'article L.2123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Conseil Municipal peut voter sur les ressources de la commune des indemnités au Maire pour frais de représentation.

Ces indemnités ont pour objet de couvrir les dépenses engagées par le Maire et lui seul, à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et dans l'intérêt des affaires de la commune.

Conformément à la loi, il vous est demandé de vous prononcer sur l'indemnité pour frais de représentation du Maire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'attribuer au Maire une indemnité pour frais de représentation à compter du 29 avril 2014
- que cette indemnité soit inscrite chaque année lors du vote du budget, à l'article 6532 frais de mission ou à l'article 6536 frais de représentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- DECIDE l'attribution d'une indemnité au Maire pour frais de représentation,
- DIT que le montant de l'indemnité sera celui inscrit au compte 6532 : frais de mission du Maire et 6536 : frais de représentation du Maire
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget.

10° Subventions aux associations

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	2014
Amicale des Sapeurs Pompiers d'Altviller	270
Remboursement Assurance Individuelle des pompiers 11 pompiers x 40.65	408,50
Association Notre Dame du Rosaire	270
Société d'Entraide des Ouvriers et Mineurs d'Altviller	270
Association des Cavaliers du Domaine de Romazières	270
Conseil de Fabrique	270
Chorale Récré à Sons	270
ASSE Ecole d'Altviller 27x9	243
ASSE Ecole de Lachambre 24x9	216
Association des Parents d'Elèves	270
Participation communale chasse aux œufs	593
Chorale Paroissiale Altviller – Lachambre	270
Amicale du Personnel du Syndicat des Eaux de Barst	90
USEP	184
GECNAL	90
Club Vosgien	104,50
Association Prévention routière	50

11° Vote des taux des taxes locales

Le Conseil Municipal est appelé à prendre connaissance de l'état « N° 1259 » provenant de la Direction des Services Fiscaux de la Moselle et contenant les informations nécessaires à la fixation du taux de répartition du produit attendu pour assurer l'équilibre du Budget de l'exercice 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de reconduire pour 2014 les taux appliqués en 2013, à savoir :

- Taxe d'habitation 19.62%
- Taxe foncière (bâti) 12.61%
- Taxe foncière (non bâti) 34.43%

12° Affectation des résultats 2013 au budget 2014

Compte tenu des résultats du compte administratif 2013 le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'affecter le résultat de l'exercice 2013 au budget 2014 de la manière suivante :

Section Investissement Recettes

Cpte 001 excédent antérieur reporté	-239 995,71 €
Cpte 1068 excédent de fonctionnement	167 795,71 €

Section Fonctionnement Recettes

Cpte 002 excédent antérieur reporté	361 042,55 €

TOTAL	288 842,55 €

13° Vote du budget 2014

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif principal pour l'exercice 2014, chaque membre étant en possession d'un exemplaire de ce document.

<u>SECTIONS</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
INVESTISSEMENT	496 158,00 €	496 158,00 €
FONCTIONNEMENT	535 502,00 €	698 769,00 €
TOTAUX	1 031 660,00 €	1 194 927,00 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2014.

14° Commission communale des impôts directs

Désignation des Conseillers Municipaux appelés à siéger au sein de la commission communale des impôts directs

<u>TITULAIRES</u>	<u>SUPPLEANTS</u>
M. BALLEVRE Jean-Jacques	M. GERARD Norbert Guy
M. CLAMME André	M. DOUCHER Jean-Jacques
M. MONTALBANO Jean-Pierre	M. MAGRA Denis
M. MATZ Jean-Pierre	Mme WEBER Denise
M. DERU Claude	M. PICQ Joseph
M. MULLER Serge	Mme WEINACKER Angèle
Mme DE GOBBI Sarah	M. PENNERAD Pascal
M. BIEGEL Fernand	M. ANDRE Gérard
M. SENSER Gérard	M. LUDWIG Armand
Mme PICQ Anne	M. GERARD Michel
Mme TALAGA Joëlle	Mme SENSER Viviane
M. MARTINELLE Léon (personne extérieure)	M. SCHANG Claude (personne extérieure)

L'administration choisira 6 titulaires et 6 suppléants parmi la liste ci-dessus.

15° Avenant au marché création d'un parking aux abords du foyer

Dans le cadre des travaux du marché « création d'un parking impasse de l'école », la Commune a signé un marché avec l'Entreprise BATI TP de SAINT-AVOLD pour un montant de 81 057,10 € H.T soit 96 944,29 € T.T.C.

A la demande du maître d'ouvrage des modifications ont été apportées au marché :

A) l'instauration de prix supplémentaires non prévu au marché initial

A savoir :

-PS N° 1 : Dépose et repose de grillage:

Prix unitaire: 80,00 euros le mètre linéaire.

Quantité : 8,00 ml.

Montant : 640,00 €.

-PS N° 2 : Fourniture et pose de caniveau grille:

Prix unitaire: 210,00 euros le mètre linéaire.

Quantité : 1,50 ml.

Montant : 315,00 €.

-PS N° 3 : Fourniture et pose de boîte de branchement:

Prix unitaire: 380,00 euros l'unité.

Quantité : 1,00 unité.

Montant : 380,00 €.

-PS N° 4 : Fourniture et pose de pavés en caniveau, joint béton sur la façade:

Prix unitaire: 85,00 euros le mètre linéaire.

Quantité : 18,00 ml.

Montant : 1 530,00 €.

-PS N° 5 : Pose de panneau bois :

Prix unitaire: 60,00 euros l'unité.

Quantité : 1,00 unité.

Montant : 60,00 €.

-PS N° 6 : Abattage d'arbre et dessouchage :

Prix unitaire: 350,00 euros l'unité.

Quantité : 2,00 unités.

Montant : 700,00 €.

-PS N° 7 : Réalisation d'une rampe devant l'entrée du foyer :

Prix unitaire: 450,00 euros le forfait.

Quantité : 1,00 fft.

Montant : 450,00 €.

-PS N° 8 : Fourniture et pose de bordures AC1 :

Prix unitaire: 27,00 euros le mètre linéaire.

Quantité : 40,00 ml.

Montant : 1 080,00 €.

-PS N° 9 : Réalisation d'une chape entre bordures :

Prix unitaire: 25,00 euros le mètre linéaire.

Quantité : 20,00 ml.

Montant : 500,00 €.

Il est précisé que l'avenant proposé :

- Ne remet pas en cause la mise en concurrence initiale
- Ne bouleverse pas l'économie du marché
- Est dû à des sujétions techniques imprévues rencontrées lors de l'exécution du contrat

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider l'avenant du marché « Création d'un parking impasse de l'école »
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant du marché « Création d'un parking impasse de l'école » d'un montant de - 8 324,20 € HT soit - 9 955,75 € T.T.C

16° DIVERS

- Le permis de la SCI ZINA a été déposé ce jour à la DDT de Sarreguemines.
- Distribution des sacs Multiflux le mardi 6 mai 2014 de 16H à 19H au foyer
- Les inscriptions pour l'école auront lieu les 22 et 23 mai prochain

ALTVILLER le 29 avril 2014

Le Maire

M. BALLEVRE Jean-Jacques